

INTÉRESSEMENT 2020

Quel est l'abondement LCL ?



Le versement de l'intéressement/participation pour l'exercice 2019 est en cours; vous avez jusqu'au 10 mai 2020 à minuit pour saisir vos options sur l'espace sécurisé du site « www.amundi-ee.com ».

Quel est l'abondement de LCL pour les sommes versées sur mon PEE ?

LCL apporte une contribution financière appelée « abondement » aux versements que vous effectuez, que ce soit dans le cadre :

- ✓ de versements volontaires,
- ✓ de versements issus de l'intéressement ou de la participation.

L'abondement est de **300 %** sur les **50 premiers euros** versés puis **de 50%** de 50,01 euros à 660 euros, soit un abondement maximal **de 455 €**.

Quel est l'abondement de LCL pour les sommes versées sur mon PERCO ?

LCL apporte une contribution financière appelée « abondement » aux versements que vous effectuez, que ce soit dans le cadre :

- ✓ de versements volontaires,
- ✓ de versements issus de l'intéressement ou de la participation,
- ✓ De sommes transférées du PEE ou du PEG LCL vers le PERCO.

L'abondement de LCL est le suivant :

	Versements	Taux d'abondement	Abondement brut maximum
de 0 à 400 €	les 400 premiers € versés	50 %	200 €
de 401 à 800 €	les 400 € suivants	25 %	100 €
de 801 à 1600 €	les 800 € suivants	12,5 %	100 €
Total			400 €



**SYNDICAT NATIONAL
DE LA BANQUE LCL**

1^{er} réseau social de la Banque, de la Finance et du Crédit !

SUIVEZ-NOUS !
SNB CFE CGC LCL

☎ 01.42.95.18.57



WWW.SNBLCL.NET